

15 mai 2020 : Plan de déconfinement

Note d'information



COVID-19

Plan de déconfinement au 11 mai 2020

Destinataires : 55 communes, conseillers communautaires, presse

Madame, Monsieur,

Le confinement national a été mis en place le 17 mars dernier afin de lutter efficacement contre l'épidémie de COVID-19. L'épidémie connaît un reflux, le déconfinement peut donc être amorcé sur l'intégralité du territoire. Le département de la Haute-Garonne est classé en vert (circulation limitée du virus). La stratégie sanitaire de déconfinement repose sur trois niveaux d'actions :

1. *La prévention et le respect strict des gestions barrière et des recommandations de distanciation physique dans le cadre d'une réouverture progressive et contrôlée des activités économiques et sociales ;*
2. *L'identification et le dépistage des personnes contaminées et potentiellement contagieuses à partir d'une stratégie offensive d'identification et d'analyse des cas et leur mise à l'isolement jusqu'à guérison ;*
3. *Le blocage des chaînes de contamination à partir de l'identification des contacts à risque, leur dépistage et leur mise en quatorzaine sur l'ensemble du territoire.*

MASQUES POUR LES COMMUNES

- La première partie de la commande a été réceptionnée et distribuée samedi dernier aux communes qui avaient passé commande. Prochaine livraison le week-end prochain.
- Les élus valident les dotations de masques à nos partenaires qui en auraient besoin (UDAF crèche de Saint-Martory, APEAI, Syndicat des écoles...).
- Les élus valident l'achat de 1000 masques FFP2 pour consolider les stocks.

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 20 MAI 2020 à 18h en visio-conférence

- **Retransmis en live sur Facebook : lien sur notre site www.cagiregaronnesalat.fr**
- **Ordre du jour :**
 1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
 2. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 20 février 2020.
 3. Approbation des modalités pratiques de la tenue de la séance à distance.
 4. Développement économique :
 - o Aide aux entreprises.
 - o Aide à l'immobilier d'entreprise pour le groupe Martinez – annule et remplace la délibération n°2019-05-05.
 5. Délégations de compétences au président.
 6. Ressources Humaines :
 - o Création de poste pour le remplacement du directeur général des services.
 - o Création de postes pour les services techniques (postes saisonniers et remplacements de départs à la retraite).
 - o Création de postes pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile (titularisation).
 - o Attribution d'une prime « COVID-19 » aux agents.
 7. Finances :
 - o Cotisation 2020 au SYCOSERP.
 - o Cotisation 2020 au Syndicat mixte Garonne Amont.
 - o Attributions de compensation 2020.
 8. Questions diverses.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Siège

15 avenue de Comminges 31260 MANE
TÉL. 05 61 98 49 30 | Fax 05 61 97 12 81

Pôle Aspet

Rue Armand Labour 31160 ASPET
TÉL. 05 61 94 88 50 | Fax 05 61 94 88 56

Pôle Saint-Martory

4 rue des Villas 31360 SAINT-MARTORY
TÉL. 05 61 90 36 30 | Fax 05 61 90 16 65

www.cagiregaronnesalat.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Une communication spécifique à destination des acteurs économiques du territoire a été publiée dans la presse et sur les réseaux sociaux, et transmise aux mairies du territoire. Un soutien de proximité pour les chefs d'entreprises en difficulté, afin de les orienter et les renseigner au mieux, est proposé par le service développement économique au 06.22.05.02.34 / cecile.castelle@cagiregaronnesalat.fr
- Nous apprenons qu'aucune mesure sur la fiscalité des entreprises ne peut être prise cette année pour une application dès 2020. Et que par ailleurs, une décision sur la fiscalité des entreprises aura forcément une incidence sur les autres taux puisqu'ils sont liés. A ce jour, aucune loi nationale ne prévoit de « délier » ces règles de liaison des taux.

Plan de déconfinement

Période de reprise progressive de certains services. Les services non cités dans la liste ci-dessous travaillent normalement, mais le télétravail est privilégié quand il est possible.

SAAD AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

- La reprise progressive des interventions suspendues du SAAD est validée.

SSIAD SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

- De nouvelles entrées de bénéficiaires sont envisagées en concertation avec les infirmières coordinatrices et la direction.

ENFANCE JEUNESSE / PETITE ENFANCE

- L'ouverture le 12 mai de 4 écoles (hors accueil des enfants prioritaires déjà proposé dans certaines écoles) a nécessité la mise en place de protocoles d'accueil répondant aux exigences du protocole sanitaire transmis par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ce protocole concerne le temps scolaire mais également le temps périscolaire. Il donne des instructions sur l'entretien des espaces d'accueil comprenant le matériel et alerte les structures :

- sur le respect des mesures barrières (lavage des mains, présence de gel hydro alcoolique, masques pour les professionnels intervenant auprès des enfants...);
- sur le respect de la distanciation (nombre d'enfant pouvant être accueillis dans une classe en fonction de sa superficie, aménagement des espaces, marquages au sol...);
- sur le non brassage des élèves.

Sur ce dernier point, afin de ne pas mélanger les classes, la communauté de communes se retrouve dans l'obligation d'assurer l'accueil de loisirs directement dans la ou les classes de cours, ou dans plusieurs salles distinctes et uniquement pour les enfants qui s'y trouvent scolarisés. Par conséquent des enfants venant d'une autre école ne peuvent pas être accueillis dans les ALAE jusqu'alors mutualisés, ceux-ci seront accueillis dans l'école dans laquelle ils sont inscrits, soit en ALAE s'il était mis en place avant la crise sanitaire ou uniquement sur le temps scolaire en l'absence d'ALAE.

- Il est précisé que même si le service n'est pas effectué, le personnel communal mis à disposition pour les ALAE sera remboursé par la communauté de communes qui en a la compétence selon les heures théoriques prévues.
- Le travail des services est en cours pour une éventuelle ouverture des crèches du territoire à partir du 18 mai selon le respect des protocoles sanitaires.

MAISONS MÉDICALES ET DE SANTÉ

- Les 3 centres médicaux de notre territoire, Salies-du-Salat-Saint-Martory et Aspet, continuent d'être référencés comme « Centres de proximité COVID-19 ».

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Siège

15 avenue de Comminges 31260 MANE
Tél. 05 61 98 49 30 | Fax 05 61 97 12 81

Pôle Aspet

Rue Armand Latour 31160 ASPET
Tél. 05 61 94 86 50 | Fax 05 61 94 86 56

Pôle Saint-Martory

4 rue des Villas 31360 SAINT-MARTORY
Tél. 05 61 90 36 30 | Fax 05 61 90 16 65

www.cagiregaronnesalat.fr

DECHETTERIES

- Les déchetteries de Mane et Saint-Martory conservent les horaires ci-dessous jusqu'au 8 juin : mardi mercredi jeudi vendredi : 8h / 12h & 13h30 / 17h30. Samedi : 8h / 12h. Gestes barrières à respecter : Port du masque et des gants recommandé. Seulement deux voitures autorisées en même temps sur le quai. Respecter 2 mètres de distance avec les agents. Les agents ne pourront pas aider aux déchargements des voitures. Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée et en sortie.
- Reprise des services d'Eco-mobilier à partir du jeudi 14 mai.
- Déchetterie d'Aspet ouverte du lundi au jeudi 7h45-12h30 (gérée par le SIVOM de Saint-Gaudens).

VOIRE

- L'activité voirie des services techniques reprend petit à petit dans le respect des gestes barrières.

ACCUEIL

- L'accueil du siège à Mane a réouvert le lundi 11 mai avec les protections adaptées.
- Les pôles d'Aspet et de Saint-Martory restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

- La réouverture prochaine du TAD est étudiée, dès lors que les protocoles seront approuvés.

RESTOS DU CŒUR

- L'association a repris ses activités. Le mardi est consacré au CADA (livraison). Le mercredi est le jour de la distribution pour les autres bénéficiaires (drive). Contact : ad31.salles@restosducoeur.org

Les services fermés jusqu'à nouvel ordre

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Gymnase d'Aspet.
- Tennis couvert de Saint-Martory.

PERMANENCES ET TIERS-LIEU

- Les permanences (service local de l'habitat, conseiller info énergie, cap emploi) au siège et sur les pôles ne sont plus assurées en présentiel, mais possibilité de joindre les conseillers par mail ou téléphone.
- Le tiers-lieu basé au pôle de Saint-Martory est fermé.

TOURISME

- Office De Tourisme Communautaire et Bureaux D'information Touristique fermés au public. Les équipes fonctionnent en télétravail et restent joignables.
- Lac de Touille (ni pêche ni promenade).
- Forum des Associations : il est trop tôt pour évoquer son éventuelle organisation. D'ores et déjà la date du 5 septembre n'est pas retenue car ce serait la date de passage du Tour de France sur le territoire.

Pour joindre la cellule de crise de la communauté de communes :
secretariat@cagiregaronnesalat.fr ou 05 61 98 49 30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAGIRE GARONNE SALAT

Siège

15 avenue de Comminges 31260 MANE
Tél. 05 61 98 49 30 | Fax 05 61 97 12 81

Pôle Aspet

Rue Armand Latour 31160 ASPET
Tél. 05 61 94 86 50 | Fax 05 61 94 86 56

Pôle Saint-Martory

4 rue des Villas 31360 SAINT-MARTORY
Tél. 05 61 90 36 30 | Fax 05 61 90 16 65

www.cagiregaronnesalat.fr